



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence

**DECISION n°2023-010 du 06/02/2023**  
**CREATION DE PARKINGS AU CENTRE-BOURG – Modification n° 1**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le développement du centre-bourg et le projet de création d'un espace santé pluridisciplinaire,

Vu qu'il convient de prévoir des places de parkings supplémentaires autour des différents services,

Vu la sollicitation des entreprises COLAS SUD 17 de ROYAN, AREV TP de JARNAC et STPA Travaux Publics ALBERT de COZES et les offres reçues,

Vu les décisions n° 2022-037 du 20/05/2022 et 2022-051 du 08/06/2022 retenant l'entreprise AREV T.P. domiciliée Basse Rivière Lartigue 16200 JARNAC pour un montant total hors taxe de 39 690.50 euros,

Considérant les articles L. 2194-1 à 3 du code de la commande publique qui prévoit qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence quand :

- des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires
- les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,
- les modifications sont de faible montant

Considérant que dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines il conviendrait de limiter l'imperméabilisation des sols et préférer une structure drainante sous les stationnements,

DECIDE,

- De modifier le marché en cours dont le devis a été signé au profit de l'entreprise AREV T.P. domiciliée Basse Rivière Lartigue 16200 JARNAC pour un montant total hors taxe de 39 690.50 euros
- De prendre en compte le devis-avenant n° 677 qui mentionne :
  - En plus-value : le terrassement pour structure drainante, la réalisation d'une bordure CR1 béton et la finition de surface Ecovégétal – pavés béton pour un montant hors taxe de 26 470.35 € ;
  - En moins-value : Ouverture de tranchée, réseau pluvial, regard, création de deux puits perdus, marquage des bandes au sol, finition enrobé noir pour un montant hors taxe de – 7 522.10 €.
- Dit que le montant du marché s'élève, en conséquence, à 58 638.75 € hors taxe soit une plus-value globale de 18 948.25 € hors taxe ne dépassant pas 50 % de son montant initial.
- Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget primitif 2023, en opération 62, voirie.

Notification/publication du 06/02/2023

Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230206-2023\_010DEC  
Reçu le 06-02-2023